réunion aura lieu à la Brasserie du Globe, grande rue, en face la rue du Collège.

L'Administrateur :
DUPLANTIER.

Cette circulaire est accompagnée de deux bulletins de vote remis à chaque sociétaire, sur l'un desquels M. Duplantier s'inscrit avec M. Delattre et trois de ses amis, et sur l'autre sont inscrits les trois autres membres démissionnaires avec deux sociétaires pris au hasard.

Les sociétaires pourraient croire de bonne foi que tout cela est convenu entre l'ancienne administration, mais RIEN DE TOUT CELA N'EST VRAI, ET ON VEUT ARRIVER A UN ESCAMOTAGE.

M. Duplantier, qui paraît vouloir reprendre sa démission et qui va sans doute revenir de Paris pour présider cette séance, n'a aucun droit de le faire, et encore moins d'employer ses procédés autoritaires et tyranniques habituels pour décider 1° qu'on votera au scrutin de liste, ce qui ne s'est jamais fait dans aucune assemblée de la Société, 2° que l'on fera une assemblée le 14 mai au lieu du 21 mai, ainsi qu'il était convenu, 3° que l'on ne pourra ni discuter ni délibérer, attendu que l'on n'a ni proposé ni discuté à la dernière assemblée des procédés pareils. 4° Que l'on votera pour sa liste, ou pour celle de ses adversaires, attendu qu'il n'a pas demandé leur assentiment (il n'oserait nous démentir sur ce point). 5° Qu'il n'y avait pas assez de sociétaires présents dimanche dernier, et que par conséquent il *demande d'annuler le vote qui a élu M. Cyrille Coquant.*

Tout cela est purement insensé.

Nous voyons bien ce que l'on veut : les quelques amis de M. Duplantier iront tout seuls voter, du moins on l'espère, et le vote sera ainsi escamoté en sa faveur; ses adversaires ne sauront comment s'y prendre, et voteront avec des bulletins blancs, ou sans réflexion et par bonne fot surprise, iront mettre la liste des adversaires de M. Duplantier, de sorte que par un nouveau coup d'État, on ne pourra pas tenir compte des bulletins blancs, ou autres procédés à l'usage des tyrans.

Nous engageons TOUS LES SOCIÉTAIRES DE LA CONSOMMATION à se réunir dimanche prochain, 14 mai, avant dix heures, devant le lieu de la réunion, la brasserie du Globe, ou dans l'estaminet en face, nous déciderons de vive voix les mesures à prendre, et nous pénétrerons ensemble dans la salle du vote, pour y délibérer *si nous sommes en nombre suffisant*, ou pour protester contre la nullité de ce vote.

Nous prions tous les sociétaires de *se munir de leurs livrets* car nous demanderons de les exiger à l'entrée de la salle, de crainte des faux votes : on pourrait faire voter des étrangers, (nous le craignons).

Nous vous remercions, Monsieur le rédacteur, de l'hospitalité que vous voulez bien nous accorder en ce cas-ci, et vous prions d'agréer nos salutations empressées

Un groupe de membres.

De la Société de Consommation de Roubaix
Roubaix, 12 mai 1882.

Belgique

La Chambre. — Après la farce de l'enquête scolaire, la gauche a voulu hier compléter ses faciles triomphes en refusant sur l'ordre de M. Frère la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Malou (réforme électorale dans les limites constitutionnelles).

M. Frère a déclaré qu'il attendait que l'accord s'établit dans le parti libéral sur la formule d'une réforme électorale et qu'il repoussait en attendant le projet de M. Malou.

MM. Woeste et Jacobs ont eu beau insister : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas!*

Affaire Peltzer. — Par ordre du parquet, on a vidé, hier matin à 4 heures, la fosse d'aisance de la maison occupée jadis par Armand Peltzer, rue Jacobs, et on y a découvert 44 cartouches métalliques et un cadenas muni d'une petite clé et garni d'une plaque en cuivre.

Tous ces objets ont été saisis par les représentants du parquet présents à l'opération.

Nous croyons pouvoir affirmer que l'affaire viendra devant la cour d'assises du Brabant dans le courant du mois de juillet prochain.

M. Demeur, 1er vice-président de la cour d'appel, a été désigné pour présider ces assises.

TRIBUNAUX

L'affaire Taxil-Mastal

Montpellier, 11 mai.

Le Procureur de la République s'est prononcé aujourd'hui en faveur de la compétence du tribunal, dans l'affaire Taxil-Mastal.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à samedi.

INFORMATIONS

Mouvement administratif

Le *Journal officiel* publie le mouvement administratif suivant :

Sont nommés sous-préfets : à Saint-Flour, M. Dachin-Sibour, sous-préfet à Soissons, non installé, en remplacement de M. Planacassagne, maintenu à Soissons ; sous-préfet à Argelès, M. Taillieu, sous-préfet à Châteaudun ; sous-préfet à Villefranche (Haute-Garonne), M. Cousse ; sous-préfet à Ruffec, M. Ladrat, sous-préfet à Villefranche ; sous-préfet à Arcis-sur-Aube, M. Waltz, sous-préfet à Ruffec ; sous-préfet à Châteaudun, M. Dupuy de Jailly, sous-préfet à Arcis-sur-Aube ; sous-préfet à Saint-Calais (Sarthe), M. Toncas, conseiller général du Var, en remplacement de M. de Larade, révoqué ; secrétaire-général de la Mayenne, M. Combarieu, secrétaire général du Gers ; secrétaire général du Gers, M. Joly, secrétaire général de la Mayenne.

L'épuration judiciaire

On prépare au ministère de la justice le mouvement judiciaire nécessité par la nomination de M. Manau comme conseiller à la cour de cassation. Ce mouvement, qui portera exclusivement sur le ressort de Paris, sera signé samedi par le président de la République. A ce mouvement succédera bientôt une véritable hécatombe de juges de paix. Les journaux ministériels annoncent que ceux des juges de paix qui ont montré de l'hostilité au gouvernement républicain seront remplacés.

Les socialistes à Paris

Le *Constitutionnel* dit que les révolutionnaires de la libre-pensée ne se donnent plus même la peine de dissimuler leurs aspirations criminelles. Dans le 18e arrondissement, une réunion de socialistes et de libres-penseurs aura lieu dimanche, à deux heures, pour arrêter les termes d'une adresse de félicitation aux assassins encore inconnus de lord Cavendish et de M. Burke.

Le parti socialiste collectiviste révolutionnaire, encouragé par le succès obtenu dimanche dernier sur le nom de l'ouvrier Joffrin, se prépare à lutter de nouveau dans le onzième arrondissement, où une place de conseiller municipal est virtuellement vacante, par suite de la nomination du citoyen Cadet à la Chambre des députés.

Les socialistes pressent beaucoup le citoyen Cadet de donner sa démission. Mais, comme les opportunistes n'ont pas encore trouvé de candidat, le comité Cadet est d'avis de surseoir à toute démission en attendant qu'un candidat sérieux puisse être opposé au citoyen Labusquière, correcteur typographe, lequel a obtenu 3,500 voix à la dernière élection.

Agents révolutionnaires

Le ministre de l'intérieur a l'intention de prendre des mesures très vigoureuses contre différents agents de la révolution sociale qui parcourent en ce moment les centres ouvriers les plus populeux, et qui font une propagande effrénée en annonçant qu'un mouvement populaire est prêt à éclater à Paris, et que la province doit se tenir prête à seconder ce mouvement.

Les élections des maires

Angers, 10 mai.

Les élections des maires et des adjoints des chefs-lieux d'arrondissement et de canton font perdre quatre municipalités aux républicains.

M. de Soland, député, a été élu maire de Thouarcé.

Diffamez, nos amis !

Nice, 10 mai

M. Mirande, rédacteur du *Courrier de Nice*, vient d'être condamné à quinze jours de prison et 2,000 francs de dommages et intérêts pour avoir diffamé M. l'abbé Gueidon, curé de Saint-Sauveur. M. Mirande avait prétendu que cet ecclésiastique avait l'habitude de s'enivrer. Or, il a été établi par certificat du médecin, dit le *Petit Niçois*, que l'abbé Gueidon était depuis cinq ans atteint d'une maladie qui l'obligeait à ne boire que du lait. Les considérants du jugement sont très durs pour M. Mirande.

M. Gambetta et les Bellevillois

Hier, dans l'après midi, on craignait une manifestation des électeurs de Belleville contre Gambetta. Aussi les escouades de gardiens de la paix et d'agents de la sûreté en bourgeois furent elles renforcées.

Un nouveau journal gambettiste

M. Lelièvre, député du département du Jura, va prendre la direction d'un nouveau journal politique quotidien qui paraîtra la semaine prochaine, et soutiendra les intérêts opportunistes.

Le cardinal Lavigerie

Mgr Lavigerie, cardinal-archevêque d'Alger, qui était arrivé à Marseille lundi dernier, et non pas dimanche, comme certains journaux l'ont annoncé, est parti avant-hier matin pour Lyon, où il a passé la journée. Il est descendu au Grand-Hôtel.

Son Eminence est attendue vendredi ou samedi matin à Paris.

Son départ ne serait différé que dans le cas où il recevrait de mauvaises nouvelles de son frère, actuellement malade à Bayonne.

On lit dans le *Figaro* :

« Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger est arrivé hier soir à Paris, par le train de 5 h. 43. »

La protestation des évêques

Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pour lui communiquer la lettre pastorale de son vénérable métropolitain, contre l'enseignement laïque et obligatoire.

Ligue commerciale à Nice

Nice, 11 mai

Des commerçants et des industriels ont décidé d'organiser une ligue pour la défense du commerce et des industries à Nice.

Les adhésions sont déjà nombreuses.

M. de Courcel à Paris

M. le baron de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, a été reçu aujourd'hui par le président du conseil, ministre des affaires étrangères.

L'Allemagne ayant pris, ces temps derniers, une part assez active aux négociations diplomatiques ouvertes au sujet de la question d'Orient en général et de la question égyptienne en particulier, on en conclut que le voyage à Paris de M. de Courcel se rattache à ces pourparlers.

Le fait ne manque pas de vraisemblance.

Le traité franco-anglais

Par suite des difficultés intérieures et de la crise irlandaise, les négociations commerciales avec l'Angleterre subissent aujourd'hui un moment d'arrêt.

Mais nous croyons savoir que, d'après les déclarations faites par le Foreign-Office, à notre ambassadeur à Londres, les négociations reprendront à partir de la semaine prochaine.

Le gouvernement britannique se montre disposé à traiter, mais pour une période restreinte, de manière à ne pas lier l'avenir.

Retrait du projet du traité franco-hollandais

Le Parlement hollandais ayant pour la second fois repoussé le traité de commerce conclu pa, le gouvernement des Pays-Bas avec la France le président de la République vient par décret, de retirer le même traité qui était soumis aux délibérations de la Chambre des Députés.

Les Pays-bas se trouveront donc, à partir du mois prochain, soumis à l'application du tarif général des douanes.

Le traité franco-espagnol

Madrid, 11 mai.

Le roi a sanctionné le traité de commerce franco-espagnol.

L'Enfida

Notre secrétaire à la légation de Tunis, M. d'Estournelles, vient d'être chargé de procéder à une enquête au sujet de la situation du domaine de l'Enfida, situation qui, malgré les efforts de nos représentants, n'est pas encore définitivement réglée.

M. d'Estournelles vient de quitter Tunis pour s'acquitter de sa mission. Il est accompagné du directeur de l'Enfida, dont nous avions récemment signalé la présence à Paris.

On croit généralement qu'une solution ne tardera point à intervenir.

Nouvelles du Sénégal

Le paquebot des messageries maritimes l'*Orénoque* est arrivé le 16 mai à Pauillac. Voici, d'après une lettre qui porte la date du 22 avril, les dernières nouvelles de notre colonie du Sénégal :

« La colonne expéditionnaire de Sedhiou est revenue à Dakkar le 19, à bord des trois avisos l'*Ecureuil*, l'*Alecton* et le *Laprade*.

» Le *Dakhar* est toujours en Mellacorée avec le capitaine de frégate Serval, envoyé en mission dans ces parages. La Casamance est maintenant tranquille. Le territoire de Sedhiou a été organisé en cercle, dont le commandement a été confié à M. le capitaine Amstutz.

» On annonce que M. le lieutenant-colonel Borgnis Desbordes, commandant supérieur du Haut-Fleuve, a offert sa démission à la suite d'un dissentiment avec le gouverneur, sur l'exécution des projets d'expédition et d'installation dans la région du Haut-Sénégal.

L'état sanitaire est assez bon, malgré des cas de petite verole assez graves. Cette maladie sévit surtout parmi les populations noires.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Au Sénat

CODE CRIMINEL

Paris, 11 mai.

La commission, relative à la réforme du Code d'instruction criminelle, s'est réunie ce matin au Petit-Luxembourg, sous la présidence de M. Le Royer.

Elle a examiné les articles 11 et 39, qui ont été rejetés. Elle a décidé qu'elle entendrait les ministres de l'intérieur et de la justice à ce sujet.

LES CANAUX DU RHÔNE

Paris, 11 mai.

La commission chargée d'examiner les canaux dérivés du Rhône semble se rallier au projet de M. Mahy, qui a été vivement combattu par M. Guyot, sénateur du Rhône.

UNE INTERPELLATION DU DUC DE BROGLIE

M. le duc de Broglie, sénateur, à l'intention d'interpeller le ministère, au sujet des affaires d'Egypte.

A la Chambre

LE SERMENT

Paris 11 mai.

La commission, relative au mode de prestation de serment devant les cours d'assises et les tribunaux, a adopté la formule dédoublée ainsi conçue : Pour le passé, le témoin dira : « J'affirme sur l'honneur que les faits se sont passés ainsi. » Pour l'avenir, il dira : « Je promets de dire la vérité, rien que la vérité. »

CRÉDIT TUNISIEN

Paris, 11 mai.

La distribution à la Chambre comprend le projet d'un crédit extraordinaire de 3,168,667 fr. pour l'organisation des différents services de la Tunisie, ainsi décomposé :

68,667 fr. pour l'organisation judiciaire.

2,800,000 fr. pour la création de corps de troupes indigènes.

300,000 fr. pour une école d'enseignement primaire supérieur professionnel.

M. GAMBETTA ET M. DE FREYCINET

On lit dans l'*Événement* : Hier, à l'issue de la séance, M. Gambetta, ayant rencontré dans les couloirs M. de Freycinet, l'a vivement félicité du succès que lui a valu sa déclaration sur les affaires égyptiennes. Il a ajouté qu'il regrettait d'avoir été obligé de quitter la salle des séances au moment où le président du conseil prenait la parole ; il eût joint de bon cœur ses applaudissements à ceux de ses collègues.

ÉTRANGER

RETOUR DE RUIZ ZORILLA EN ESPAGNE

Madrid, 11 mai, 10 h. 15, mat.

Plusieurs journaux annoncent le prochain retour en Espagne de Ruiz Zorilla. Cela mettrait fin à la scission des démocrates progressistes en leur donnant un chef qui possède le plus d'influence sur ce parti en province.

PASSEPORTS ESPAGNOLS EN FRANCE

M. Puig, sénateur catalan, a demandé que la France cesse d'exiger un passeport des Espagnols allant en France, puisque l'Espagne n'en exige pas des Français allant en Espagne.

CHEMIN DE FER EN SIBÉRIE

Saint-Pétersbourg, 11 mai.

Le conseil des ministres a approuvé hier le projet tendant à construire un chemin de fer en Sibérie dans la direction d'Ekatérinenbourg et de Tioumen.

LA SANTÉ DE M. DE GIERS

Saint Pétersbourg, 10 mai.

M. de Giers va mieux ; il est certain maintenant que M. Viangali sera nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

AU LANDTAG

Berlin, 11 mai.

Le message qui a clôturé la session du Landtag dit que la Chambre a examiné moins soigneusement que l'espérait le gouvernement, le projet concernant l'emploi de l'excédant.

Consequemment, le Souverain pense que la discussion des autres projets n'aurait aucun résultat.

L'INSURRECTION EN AUTRICHE

Vienne, 11 mai.

Suivant une communication officielle, les troupes envoyées de Zubri pour nettoyer la partie Sud-Ouest de la Crivoscie, ont trouvé Vucizul fortement occupé par les insurgés. Ceux-ci, après un combat commencé le 8 et repris le 9, se voyant tournés, ont pris la fuite.

Leurs pertes sont encore inconnues.

Les autrichiens ont eu un mort et quatre blessés.

LE TARIF DOUANIER EN AUTRICHE

Vienne, 11 mai.

La Chambre des députés adopte en deuxième lecture le projet de tarif douanier, ainsi que le projet de loi concernant la mise en vigueur de ce nouveau tarif.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN HOLLANDE

La Haye, 11 mai.

S'il faut en croire le bruit qui court dans le cercles bien informés, dit le *Vaderland*, le roi n'a pas accepté la démission du cabinet.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Le Caire, 11 mai.

Les relations sont suspendues entre le Khédive et les ministres.

Le Sultan a télégraphié au Khédive de ne rien craindre. La Porte agira immédiatement de concert avec les puissances européennes.

Le Caire, 11 mai, matin.

La situation est très-grave. Araby-pacha vient d'appeler au Caire les réserves du 1er et du 2e régiment.

Les troupes sont consignées dans leurs casernes.

Quelques journaux publient une dépêche de Constantinople annonçant qu'un corps de 30,000 hommes est prêt à s'embarquer pour l'Egypte.

Londres, 11 mai.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante :

Caire, 11 mai.

Les relations entre les contrôleurs généraux anglais et français et le ministère égyptien sont rompues. Les contrôleurs n'assistaient pas au conseil de cabinet qui a été tenu cette après-midi, quoiqu'ils n'aient pas encore reçu des instructions de leurs gouvernements

Les agents diplomatiques anglais et français attendent également des instructions.

On croit que les ministres égyptiens comptent sur l'impossibilité d'un accord entre les puissances et la Porte, et ils expriment l'espoir de voir la Chambre des Notables approuver leur conduite. Cependant dans les cercles diplomatiques on considère cette approbation comme fort douteuse, à moins que la Chambre subisse l'influence de l'armée.

Les ministres auraient changé de tactique. Après avoir été ouvertement opposés à l'intervention turque et avoir accusé le khédive d'abandonner les droits que l'Egypte avait obtenus par des firmans successifs de la Porte, ils proposent maintenant de demander à la Chambre d'adresser au sultan une pétition contre le khédive basée sur son incapacité de gouverner.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 11 mai.

Suivant des avis du Cap Haïtien, en date du 29 avril, l'insurrection est complètement réprimée dans le territoire de Saint-Marc.

Quarante insurgés ont été condamnés à mort

SÉNAT

Service télégraphique (particulier)

Séance du 11 mai

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

DISCOURS DE M. FRESNEAU

M. Fresneau (Morbihan) déclare ne pas comprendre que l'on tranche si rapidement ces questions de traités.

Il rend cette justice aux ministres actuels de ne pas prendre de nouveau d'engagement à l'égard de leurs successeurs. Par conséquent la stabilité est nulle.

C'est donc à l'inconnu qu'on nous enchaîne pour dix ans, abstraction faite des souffrances qui se sont produites et se produiront d'ici à l'expiration des traités, dans les différentes branches du travail national. Il en est des traités de commerce comme du Kulturcampf dont personne n'a voulu.

L'importation des fécules a été trente fois plus considérable pendant l'année dernière que l'année précédente.

L'exportation de la fécule a été cinq fois moins considérable. Ça donc été un désastre pour la féculerie française.

L'orateur démontre que les catastrophes industrielles et financières ne sont qu'une forme des désastres agricoles.

Qui, dit-il profite de ces désastres ? L'Angleterre et l'Allemagne.

Il déclare que la stabilité annoncée profitera plus au gouvernement qu'aux travailleurs.

L'orateur entend donc voter contre tous les projets de traités de commerce.

M. Tirard, ministre du commerce réplique et conclut en priant le Sénat d'adopter les traités.

M. Feray (Seine-et-Oise) parle contre les traités et constate le manque de stabilité offert par ces traités au travail national.

DISCOURS DE M. POUYER-QUERTIER

M. Pouyer-Quertier rappelle les travaux des Chambres pour élaborer le tarif général qui avait été adopté. Or ce tarif est aujourd'hui en question.

Le gouvernement préférant le régime des traités de commerce, si on commence par voter les cinq traités qui sont en présence, l'Angleterre exigera le traité de la nation la plus favorisée. Puis viendra l'Allemagne. L'orateur appelle l'attention du Sénat sur cette situation. Quels avantages réels, dit-il, avons-nous tirés des traités de 1860 ?

Il ne croit pas qu'une démonstration puisse en être faite.

On a obtenu pour l'agriculture, par exemple, des résultats absolument négatifs.

Avant les traités de 1860, le pays supportait un impôt de deux milliards et le budget de 1863 est porté à près de 4 milliards.

Notre dette flottante est aujourd'hui de trois milliards.

Dans ces conditions de travail, un Anglais paie un, un Français paie deux.

L'orateur s'étonne donc que l'on persiste dans de pareils errements.

Peut-on permettre à des étrangers de venir écraser nos producteurs?

Les grands pays industriels du monde regrettent pour la plupart les traités de commerce.

C'est une nécessité de défense que nous devons nous approprier.

Grâce à ce système, les Américains réduisent leur de 4 à 300 millions dette dans les années de prospérité.

Et cependant l'Amérique n'a, pour arriver à ce résultat, que les recettes des droits de douane.

Chez nous, les exportations sont infiniment inférieures au chiffre des importations.

M. Pouyer-Quertier prie le Sénat de consulter le pays avant de s'engager.

Il assure que l'exportation des textiles a considérablement diminué depuis 1860, tandis que l'importation est devenue colossale. En 1859, l'exportation des soies était de 493 millions, et en 1879, elle était de 188 millions.

En outre nous demandons à l'étranger 48 millions de francs de bœufs, 95 millions de moutons, 30 millions de chevaux.

On voit, par ces chiffres, que nous avons perdu beaucoup sous ce régime des traités.

En tissus de coton, on importe aujourd'hui 31 millions de plus qu'en 1859.

Au total, l'exportation des tissus était en 1859 de 1 milliard 65 millions, tandis qu'elle est actuellement de 435 millions.

L'orateur assure que les Anglais ne font à notre commerce national aucune concession, tandis qu'on les traiterait d'une façon spécialement avantageuse si on passait un traité avec eux.

Il termine en priant le Sénat de remarquer qu'en traitant avec la Belgique, la Suède, la Norwège, le Portugal et l'Espagne, ce serait se lier avec des producteurs et non avec des consommateurs. Ce qu'il faut éviter.

M. Teisserenc de Bort combat l'argumentation de M. Pouyer-Quertier et demande l'adoption des traités proposés.

ADOPTION DES TRAITES

Le Sénat adopte le traité franco-suisse par 166 voix contre 81.

Sont ensuite adoptés les traités avec la Belgique, l'Espagne, la Suède, la Norwège, et le Portugal, ainsi qu'une convention avec la Grande-Bretagne.

La prochaine séance est renvoyée à samedi.

Le Sénat fixe au 20 mai l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Berthauld décédé.

La séance est levée à 5 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 11 mai

Présidence de M. BRISSON

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet répond qu'il a déjà fait distribuer les documents diplomatiques relatifs à l'année 1880.

Il sera distribué de nouveau un fascicule sur la conduite des consuls français et anglais, qui a consisté à demander une commutation de peines pour les chefs du complot ourdi contre Arabi-Pacha.

Les ministres ont fait une réponse inacceptable.

Le gouvernement français s'est mis immédiatement en rapport avec le gouvernement anglais, et l'accord est assez intime entre les deux cabinets pour que nous puissions affirmer que l'indépendance de l'Egypte sera maintenue.

Si des événements graves se produisent, les cabinets français et anglais feront appel à une consultation européenne.

L'action du gouvernement sera à la hauteur de ses devoirs. (Applaudissements.)

M. Villeneuve félicite M. de Freycinet de sa déclaration.

CODE FORESTIER

La Chambre adopte la prise en considération de la proposition de loi de M. Lelièvre et plusieurs de ses collègues, portant modification de l'article 105 du Code forestier.

IMMEUBLES RURAUX

La Chambre adopte la prise en considération de la proposition de loi de MM. Girard et Jametel, ayant pour objet de modifier, dans l'intérêt de l'agriculture, l'article 4 de la loi du 27 juillet 1870, relatif aux droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

DESTRUCTION DES LOUPS

Elle prend également en considération la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano, sur les primes pour la destruction des loups.

L'EXPULSION DES ÉTRANGERS

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur : 1° le projet de loi du gouvernement; 2° la proposition de loi de M. Alfred Naquet, ayant pour objet de modifier la loi des 3-11 décembre 1849, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France.

Le paragraphe 2 de l'article unique est adopté.

AMENDEMENT

M. Lefèvre développe des dispositions additionnelles assurant aux réfugiés politiques expulsés une garantie résultant de la confirmation de l'arrêté d'expulsion en deux mois.

M. Goblet dit que les garanties sont déjà suffisantes.

M. Lefèvre retire son amendement, le réservant pour une deuxième délibération.

La Chambre décide, par 385 voix contre 97, qu'elle passera à une deuxième délibération.

LIVRETS D'OUVRIERS

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération sur la proposition de loi de M. Dautresme, ayant pour objet d'abroger la loi du 22 février 1854 sur les livrets d'ouvriers.

AMENDEMENT

M. Arthur Legrand présente un amendement proclamant le principe du droit commun pour les contrats de louage entre les chefs d'industrie et les ouvriers, et abrogeant les lois relatives aux livrets d'ouvriers.

L'amendement est renvoyé à la commission.

CRÉDIT TUNISIEN

M. Delafosse critique le renvoi du projet des crédits pour l'administration de la Tunisie à la commission du budget.

Il demande qu'il y ait une commission spéciale.

Ce qui est adopté.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

LES ÉVÈNEMENTS D'IRLANDE

Londres, 11 mai, 10 h. 30, matin.

Un train spécial a amené ce matin les ministres et les députés à Chatsworth, pour l'enterrement de lord Frédéric Cavendish, qui aura lieu, à deux heures, au cimetière du village d'Edenson, attenant aux propriétés du duc de Devonshire.

Il s'est présenté deux nouveaux vélocipédistes qui assurent avoir passé près du groupe dans le Phœnix-Park, au moment où les victimes tombaient, mais ils avouent avoir été tellement effrayés, qu'ils s'empressèrent de se sauver sans aller prévenir la police de ce qu'ils avaient vu.

Cette étrange révélation de lâcheté paraît suspecte. Ces deux hommes sont des ouvriers, tentés probablement par la grosse prime qu'a offerte le gouvernement, mais qui n'on dû voir le crime qu'à distance. Sans cela leur manque de sens moral serait inexplicable. Au reste, on ne peut s'imaginer la terreur qui règne dans l'imagination populaire au sujet des vengeances mystérieuses des fenians.

On dit à Dublin que le seul homme qui pourrait gagner la prime de 250,000 fr. est le cocher qui conduisait la voiture des assassins, mais, avant de monter dans sa voiture, les conjurés l'auraient lié par des serments et des menaces terribles, qu'il sait partinemment devoir s'accomplir dans le cas où il parlerait.

On pense que M. Gladstone proposera ce soir, en outre de l'abolition du jury dans les affaires agraires, des mesures énergiques contre les Sociétés secrètes en Irlande. Le Parlement n'ouvrira sa séance qu'à neuf heures, pour donner le temps de revenir à ceux de ses membres qui ont assisté à l'enterrement.

Dublin, 11 mai.

Un individu a attaqué la malle-poste qui entrait à Drogheda (comté de Meath).

Le maître de poste auquel le courrier était confié l'a tué d'un coup de revolver.

L'opinion d'après laquelle cet individu aurait eu l'intention de commettre un vol, ne se confirme pas.

Le nouveau secrétaire en chef pour l'Irlande et l'ady Spencer, femme du lieutenant de la Reine, sont arrivés ici aujourd'hui.

Londres, 17 mai.

Après avoir entendu de nombreux discours notamment ceux des députés irlandais qui ont combattu avec une extrême violence, la Chambre a adopté par 327 voix contre 22, les nouvelles mesures que M. Gladstone a proposées pour le gouvernement d'Irlande.

Londres, 12 mai.

M. Parnell ayant reçu de nombreuses lettres de menace, a demandé une protection spéciale de la police à Londres.

D'après les opinions exprimées dans les couloirs de la Chambre des Communes, le gouvernement a perdu l'appui des députés qui ne peuvent admettre le caractère rigoureux des nouvelles mesures que M. Gladstone vient de proposer à la Chambre.

Un fermier, nommé Barrett, a été blessé mortellement d'un coup de fusil, hier soir, près de Ballina, au moment où il rentrait chez lui au retour d'une foire voisine. Barrett avait pris une ferme dont le tenancier précédent avait été expulsé.

L'EXPLOSION DU KREMLIN

Il y a quelques jours, on répétait discrètement dans certain cercle moscovite qu'un individu nommé Koboseff Bogdanowitsch avait soumis aux autorités de notre ville un projet d'illumination du Kremlin à la lumière électrique, pour la cérémonie du couronnement de l'empereur Alexandre III, et qu'on en savait de belles !

Soit que ses allures aient paru suspectes, soit que l'installation de son système ait fait craindre quelque complot — car, nos autorités se méfient de toute chose, aussi bien que de toute personne; — une descente de police a été ordonnée.

Le magistrat enquêteur a découvert au domicile de cet artificier d'aventure, un assortiment de bonnets de paysans, dont le fond se trouvait rempli de matières explosibles. A qui et à quoi étaient destinées ces extraordinaires coiffures.

On suppose que des nihilistes appostés dans le Kremlin, sur le passage de l'empereur Alexandre III, devaient, en signe d'allégresse, jeter en l'air ces engins d'apparence débonnaire, qui, en retombant sur le sol, éclateraient comme des bombes et sèmeraient la mort autour d'eux.

Quelle relation y a-t-il entre ces bonnets de paysans et l'illumination à la lumière électrique? Koboseff Bogdanowitsch devait-il se borner à donner le signal aux nihilistes porteurs de ces infernales coiffures, ou diriger quelque mouvement de ses piles d'artificier pour faire sauter l'assemblée et l'édifice.

Bref, à la suite de cette découverte qui révèle un effrayant génie de destruction, la police a opéré l'arrestation de trois cents individus soupçonnés de complicité.

C'est à peine si l'on ose se raconter ces choses, tant la terreur est grande à Moscou !

HISTOIRES ÉDIFIANTES

Le bruit avait couru que M. Wilson, président de la commission du budget, avait un intérêt dans certaines concessions de fournitures militaires. Aujourd'hui le *Clairon* pose à M. Wilson la question suivante : « Est-il vrai que M. Wilson témoigne un intérêt tout particulier aux couvertures des soldats, et qu'au besoin il se charge d'en négocier lui-même la fabrication et l'achat ? » Nous sommes persuadés que M. Wilson s'empressera de répondre à cette question ; il ne voudra pas laisser soupçonner vingt-quatre heures son incorruptibilité.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier).

Un don de M. Gambetta.

Paris 12 mai

M. Gambetta a fait don de plusieurs ouvrages de valeur à la bibliothèque du Panthéon, créée à la mairie du cinquième arrondissement.

Le poëte roumain Alessandri chez M. Grévy

Paris, 12 mai

Le président de la république recevra ces jours-ci le poëte roumain Alessandri, qui est venu en France pour assister à l'assemblée annuelle de la maintenance de Languedoc.

Canal interocéanique

Paris, 12 mai

Le gouvernement de la République de Nicaragua est en pourparlers avec une compagnie maritime française, pour lui accorder la concession d'un canal interocéanique.

La question des timbres oblitérés

Paris, 12 mai

Le ministre des postes et télégraphes a convoqué pour demain plusieurs chimistes, pour l'étude d'une nouvelle encre devant mettre hors d'usage les timbres oblitérés, dont on fait quelque fois usage deux fois, après lavage.

L'encre à base de pétrole n'a pas donné les résultats espérés.

Bulletin du Commerce

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	11 MAI	12 MAI
3 0/0	83 10 ⌐	83 70 ⌐
3 0/0 amortissable	84 00 ⌐	83 90 ⌐
3 0/0 amortissable nouveau	00 00 ⌐	00 00 ⌐
4 1/2 0/0	112 00 ⌐	112 00 ⌐
Emprunts 5 0/0	117 00 ⌐	117 10 ⌐

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANNISSIÉ et Ce

	11 MAI	12 MAI
3 0/0	83 90	83 97
3 0/0 amortissable	84 15	84 15
3 0/0 amortissable nouveau	84 15	84 15
5 0/0 ex coupon	117 27	117 40
Banque de France	5615 00	5580 00
Banque d'Escompte	600 00	575 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1215 00	1210 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1495 00	1515 00
Mobilier	575 00	575 00
Générale	650 00	650 00
Union	0000 00	000 00
Suez	2715 00	2750 00
Unifiée	358 00	341 00
Italien	89 95	89 85
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	815 00	820 00
Chemins espagnols	505 00	485 00
Chemins autrichiens	710 00	741 00
Lombards	312 00	311 00
Nord d'Espagne	605 00	605 00
Saragosse	525 00	525 00
Panama	535 00	535 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 11 MAI	12 MAI
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
4 1/2 0/0	00 00	00 00
5 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5560 00	5530 00
Foncier	1495 00	1515 00
Crédit Général Français	495 00	490 00
Ce Fon. de France et d'Algérie	502 00	500 00
Mobilier Espagnol	490 00	485 00
Banque Ottomane	818 00	812 00
Est	760 00	757 00
Midi	1305 00	1310 00
Lyon	1720 00	1720 00
Nord	2135 00	2137 00
Orléans	1300 00	1300 00
Ouest	807 00	815 50
Gaz Parisien	1602 00	1595 00
Ce Générale Transatlantique	550 00	530 00
Suez	2700 00	2745 00
Omnibus	1600 00	1610 00
Panama	530 00	530 00
Florin or 4 0/0	89 25	89 4
Hongrois 6 0/0	102 25	103 00
Egypte 6 0/0	340 00	344 00
Italien 5 0/0	90 00	89 80
5 0/0 Russie 77	89 80	89 50
Turc	13 50	13 40

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Eulteau-Gry monprez :

Havre, 12 mai.

Ventes 500 b. Marché ferme.

Liverpool, 12 mai.

Ventes 12,000 b. Marché ferme.

New-York, 12 mai.

New-York, 12 5/16.
Recettes 2,000 b.
New-Orléans low middling 86 1/2.
Savanah » » 84 3/4.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Havre, 12 mai.

Cours de clôture de New-York du 11 Mai

Cotons

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	Déc.
12.31	12.41	12.55	12.69	12.80	11.69	11.50	11.51.

Ventes du jour : 54,000 balles.—Marché facile

Recettes du jour : 2,000 balles contre 7,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 28,000 balles contre 38,000 en 1881.

Saindoux

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.
11.575	11.60	11.65	11.70	11.80	11.75	11.575.

Maïs

mai	juin	juillet	août	sept.
84 1/2	84 0/0	84 0/0